

## Changements de règlement pour la saison de transition 2021-2022

La saison 2021-2022 sera une saison de transition pour revenir dès 2022-2023 au nombre nominal de 8 équipes par groupe, ceci de la LNA à la 4<sup>ème</sup> ligue

Pas de modification au niveau de la structure et des contenus de bases. Apporter uniquement des précisions sur les points spécifiques touchant la saison de transition 2021-2022

Pour tous les articles où se trouve la date de la saison, adaptation à 2021-2022

Les modifications principales vont surtout concerner les articles décrivant les modes de promotion/ relégation, pour définir le nombre de clubs promus et relégués, ceci pour toutes les ligues.

**Modification – nouveau**

### Partie 1

**1.2.2.2 e)** Pour la saison 2021-2022, ....

### Partie 2

**2.2.1 5)** Sur la base de la saison passée 2020-2021, les articles concernant le processus de promotion / relégation ont été soit modifiés soit de nouveaux articles ont été introduits. Les adaptations /mutations sont contenues dans un document complémentaire spécifique.

**2.2.6.1 e)** Lors du retrait ou d'une relégation volontaire d'une équipe de 1<sup>ère</sup> ligue qui n'est pas dernière ou avant-dernière de son groupe, les alinéas f) et g) de l'article 2.2.6.1 ne sont pas applicables. (Il n'y a pas de match de barrage entre les équipes classées 6<sup>ème</sup> de groupe).

**2.2.6.1 f)** Des rencontres de barrages (aller-retour) sont organisées comme suit entre les équipes classées 6<sup>ème</sup> de leur groupe :

- 6<sup>ème</sup> groupes 101 contre 6<sup>ème</sup> groupe 102
- 6<sup>ème</sup> groupe 103 contre 6<sup>ème</sup> groupe 104

**2.2.6.1 g)** Les perdants jouent ensuite une rencontre de barrage (aller-retour) décisive, le perdant est relégué en 2<sup>ème</sup> ligue. Les équipes qui ont le plus de points à la fin de la saison régulière disputent le match retour à la maison. En cas d'égalité de points, c'est la différence de sets, puis la différence de points des sets qui fait foi.

**2.2.6.1 h)** Toutes les rencontres de barrage indiquées sous les paragraphes f) et g) doivent être jouées jusqu'au 30 avril 2022.

**2.2.6.2 b)** Toutes les équipes de 2<sup>ème</sup> ligues classées 7<sup>ème</sup> et plus sont reléguées en 3<sup>ème</sup> ligue.

**2.2.6.3** Seulement 15 équipes de 3<sup>ème</sup> ligue réparties selon clé de répartition de Swiss Badminton sont promues en 2<sup>ème</sup> ligue

### Partie 3

**3.4.1)** Swiss Badminton publie au plus tard le 30 avril, pour la saison suivante, le calendrier LNA/LNB et les dates fixes et la répartition des groupes pour LNB.

**3.8.1** Les deux derniers classés du championnat régulier de LNA sont relégués directement en LNB.

**3.8.4** Si les 4 équipes renoncent ou ne peuvent pas être promues, l'avant-dernière équipe classée de LNA n'est pas reléguée.

**3.8.6** En cas de retrait ou de relégation volontaire d'une équipe de LNA qui n'est pas dernière, l'avant-dernière équipe classée de LNA n'est pas reléguée.

**3.8.7** Pour la LNB, les équipes classées dernières des groupes Est et Ouest sont directement reléguées en 1<sup>ère</sup> ligue.

**3.8.9** Une rencontre de barrage entre les équipes classées 7<sup>ème</sup> des groupes de LNB est organisée en match aller-retour. Le perdant de cette rencontre est relégué en 1<sup>ère</sup> ligue. En cas d'égalité, c'est la différence de sets, puis la différence de points de sets qui fait foi. L'équipe qui a le plus de points à la fin de la saison régulière dispute le match retour à la maison.

**3.8.10** En cas de retrait ou de relégation volontaire d'une équipe d'un groupe de LNB qui n'est pas dernière, la rencontre de barrage indiquée sous l'article 3.8.9 est supprimée.

### Partie 5

**5.4** Entre en vigueur le 1 août 2021

### Annexe

**Annexe 3** La négociation est faite de manière transparente pour les spectateurs au travers de la suppression progressive, en alternance, de matchs jusqu'à ce qu'il n'en reste qu'un. C'est l'équipe visiteuse qui débute avec la sélection. Le bon déroulement du processus de négociation respectivement la procédure est supervisée par les arbitres.